

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Janvier 2021

Compte-rendu affiché

Le 15 janvier 2021

1- COMMANDES PASSEES PAR DELEGATION

Monsieur le Maire présente les commandes passées et les décisions prises par délégation.

2- FINANCES

a. Tarif de remboursement de frais de capture d'animaux

Le Conseil Municipal décide de demander le remboursement des frais engagés par la Commune dans le cadre de la convention passée avec la société caniroute, au propriétaire de l'animal capturé quand il est identifié.

b. Frais de scolarité des enfants hors commune

Le Conseil Municipal rapporte la délibération n°2020-237, demande le versement d'une participation, par les communes sans école, qui ne font pas partie d'un regroupement pédagogique, dont les enfants sont scolarisés à Cherré-Au, et fixe le montant de cette participation à 170,00 € par élève.

c. Autorisations de paiement avant le vote du budget

Dans l'attente du vote du budget 2021, le Conseil Municipal autorise le paiement des dépenses d'investissement engagées depuis le 1^{er} janvier 2021, sur le budget communal pour 1 888,30 € sur le programme 90. Les crédits seront inscrits au BP 2021.

3- ASSAINISSEMENT

a. Autorisation de rejet dans le réseau public pour Charcuterie du Moulin

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de l'entreprise Charcuterie du Moulin, pour le rejet de ses effluents non domestiques dans le réseau public d'assainissement collectif et autorise le Maire à délivrer ladite autorisation par arrêté.

b. Convention de rejet avec Charcuterie du Moulin

Le Conseil Municipal approuve les conditions de la convention de déversement des eaux usées non domestiques de l'entreprise Charcuterie du Moulin (volumes et qualité des rejets, conditions financières et d'autosurveillance) et autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.

4- ENFANCE

a. Convention d'objectif et de financement avec la CAF pour achat de matériel pour l'accueil périscolaire de Cherré

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec la CAF la convention d'objectifs et de financement, qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention d'investissement d'un montant de 5 926 € pour l'équipement informatique et mobilier de l'accueil périscolaire de Cherré.

b. Micro-crèche : Demande de subvention d'investissement 2021 auprès de la CAF

Le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de la CAF une subvention d'investissement 2021 pour de nouveaux aménagements à la micro-crèche (stores, serrure à code, protection des radiateurs et chauffeuses).

c. Multi-accueil : Demande de subvention d'investissement 2021 auprès de la CAF

Le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de la CAF une subvention d'investissement 2021 pour de nouveaux investissements au multi-accueil (chauffeuses, protections de radiateurs, aménagement du patio, voiles d'ombrage et équipements divers).

5- LOGEMENT COMMUNAUX - Remise de loyers

Le Conseil Municipal décide de procéder à un dédommagement financier équivalent à un mois de loyer, hors charges, pour les deux locataires qui ont été touchés par un dysfonctionnement de production d'eau chaude.

6- URBANISME - Mise en œuvre du diagnostic bocager de Cherreau : Convention avec Vinci Autoroutes

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Vinci Autoroutes – Réseau Cofiroute, pour l'aménagement de haies sur le chemin de l'hôpital.

7- VOIRIE - Convention de déneigement

Le Conseil Municipal valide la convention à intervenir avec Monsieur Cherrier pour le déneigement des voies communales, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

COMMUNICATIONS

Prochains Conseils Municipaux :

- Le 15 Février 2021 à 19 h 30
- Le 22 Mars 2021 à 19 h 30
- Le 12 Avril 2021 à 19 h 30
- Le 20 Mai 2021 à 19 h 30
- Le 14 Juin 2021 à 19 h 30
- Le 6 Juillet 2021 à 19 h 30

Population légale au 1^{er} Janvier 2021 : Les membres du Conseil Municipal sont informés que la Commune de Cherré-Au compte 2 787 habitants à la date du 1^{er} janvier 2021 (chiffres transmis par l'INSEE).

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à 22h17.**